

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 15 Avril 2016

L'an deux mille seize et le quinze avril à 18h à la Mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

Etaient présents :

M. DURAND Jean-Bernard

Mmes BOBIN Annie, GRANIER Valérie, BOSSA Bérangère

MM. BAYLE Jérôme, CALVET Yvan, CASTAGNE Pierre, CHIFFRE Jérôme, CLEMENTE André, GUIBBERT Bernard, NAVARRO Armand

Absents excusés :

Mme BONNEL Line donne procuration à M. FALIP Jean-Luc

Mme LOPEZ Michèle donne procuration à M. CALVET Yvan

Mme BONNEL-LOUBET Jean-Pierre, donne procuration à M. CASTAGNE Pierre

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de convocation : 31 mars 2016

date d'affichage : 31 mars 2016

Secrétaire de séance : Annie BOBIN

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la réunion précédente approuvé par les membres présents.

1 – Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire présente les comptes administratif et de gestion, ainsi que le budget primitif 2016 approuvés par le Conseil d'Administration du CCAS ce jour en séance du CCAS de 9h :

Exercice 2015 – Affectation du résultat - CCAS

Le Conseil d'administration du CCAS de Saint Gervais sur Mare vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de la section d'investissement de : 0 €
- un résultat de la section de fonctionnement de : 968.07 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, d'autre part en report de fonctionnement.

Le Conseil d'administration :

- après en avoir délibéré,
- décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé :	0.00 €
- ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté :	968.07 €
- soit un total de :	968.07 €

Exercice 2015– Compte de gestion – CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS de Saint Gervais sur Mare :

- après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la parfaite régularité des écritures,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budgets primitifs 2016 - CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS de Saint Gervais sur Mare approuve à l'unanimité le budget ainsi présenté :

Section fonctionnement

Dépenses :	6 170 €
Recettes :	6 170 €

2- Budgets principal et annexe : Comptes administratifs – comptes de gestion (présentation par Madame Caroline GROS, secrétaire générale)

Exercice 2015 – Affectation du résultat – Budget Assainissement (DCM2016/19)

Le Conseil Municipal de Saint Gervais sur Mare vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 8 779.01 €
- un résultat de la section de fonctionnement de : + 90 861.36 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de : 1 000 841 €
 - en recettes pour un montant de : 991 640 €
- soit un déficit de : 9 201 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 17 980.01 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, d'autre part en report de fonctionnement.

Le Conseil Municipal :

- après en avoir délibéré,
- décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé :	17 980.01 €
- ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté :	72 881.35 €
- soit un total de :	90 861.36 €

Exercice 2015 – Compte de gestion - Assainissement (DCM2016/20)

Le Conseil Municipal de Saint Gervais sur Mare :

- après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la parfaite régularité des écritures,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Exercice 2015 – Affectation du résultat – Budget Communal (DCM2016/21)

Le Conseil Municipal de Saint Gervais sur Mare vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 35 541.26 €
- un résultat de la section de fonctionnement de : + 472 734.07 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de : 282 136 €
 - en recettes pour un montant de : 92 480 €
- soit un déficit de : 189 656 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 225 197.26 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, d'autre part en report de fonctionnement.

Le Conseil Municipal :

- après en avoir délibéré,
- décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé :	225 197.26 €
- ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté :	247 536.81 €
- soit un total de :	472 734.07 €

Exercice 2015 – Compte de gestion - Communal (DCM2016/22)

Le Conseil Municipal de Saint Gervais sur Mare :

- après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
 - après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la parfaite régularité des écritures,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- Budgets principal et annexe : budgets primitifs 2016 (DCM2016/23)

(Présentation par Madame Caroline GROS, secrétaire générale)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets ainsi présentés :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section exploitation

Dépenses :	222 165 €
Recettes :	222 165 €

Section investissement

Dépenses :	104 433.99 €
Restes à réaliser :	1 000 841.00 €
Résultat reporté :	8 779.01 €
Total :	1 114 054 €
Recettes :	122 414.00 €
Restes à réaliser :	991 640.00 €
Total :	1 114 054 €

BUDGET COMMUNALSection exploitation

Dépenses :	1 110 680 €
Recettes :	1 110 680 €

Section investissement

Dépenses :	1 225 522.74 €
Restes à réaliser :	282 136.00 €
Résultat reporté :	35 541.26 €
Total :	1 543 200 €
Recettes :	1 450 720.00 €
Restes à réaliser :	92 480.00 €
Total :	1 543 200 €

Monsieur le Maire remercie Madame la Secrétaire Général pour le travail préparatif et l'excellente présentation des différents documents budgétaires.

3 – Divers**Mise en sécurité et préservation des berges du Casselouvre (DCM2016/24)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le dossier présenté en séance du 7 juillet relatif à la réalisation de travaux d'urgence sur le mur en bordure du Casselouvre, qui préserve ses berges et soutient la parcelle abritant un bâtiment communal (l'ancienne caserne des pompiers) et la rue du Quai. La réalisation de ces travaux sur l'année 2016 s'avère impérative compte tenu de la dangerosité du terrain qui est situé à proximité des habitations et du centre village, de la fragilisation de la rue du Quai et du risque de l'augmentation de la dégradation à l'hiver prochain.

Ces dégâts sont la conséquence du sinistre de septembre 2014. Après vérification avec les services de l'administration qui ont constaté ces dégâts dès le lendemain du sinistre, la réparation de cet ouvrage a bien été intégrée dans la liste des travaux retenus par l'Etat au titre de la réparation des dégâts causés par les calamités publiques relative aux intempéries de septembre 2014 « voirie communale et ouvrage d'art », d'une enveloppe globale de 2 000 000 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que des subventions ont été attribuées par l'Etat au titre du fonds de solidarité, la Région Languedoc Roussillon et le Conseil Départemental de l'Hérault. L'attribution du fonds de solidarité permet d'atteindre un taux subventionné de 100%.

Ainsi le plan de financement de cette tranche de travaux « mise en sécurité de la rue du Quai et préservation des berges du Casselouvre » doit être rectifié comme suit :

- Montant des travaux estimés à 593 000 € HT (honoraires architecte et CSPS inclus)
- Subvention sollicitée au titre de la DETR 2016 : 25.63% soit 151 985.90€.

Le Conseil, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- Approuve la réalisation de ces travaux sur l'année 2016 sous réserve de l'obtention de toutes les aides possibles
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention complémentaire au titre de la DETR 2016 selon le plan de financement décrit ci-dessus
- Demande à l'autorité de tutelle de bien vouloir approuver.

Mission d'assistance par le CAUE relative aux quartiers historique (Pioch-Boussagues) (DCM2016/25)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du réaménagement des quartiers historiques de la commune (quartier du Pioch et rue de Boussagues) et dans la continuité des travaux engagés sur la traversée du village en 2003, il s'avère opportun de solliciter le Cabinet

d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Hérault pour accompagner la commune dans les réflexions préalables à savoir :

- Cerner les enjeux liés à ces projets
- Préciser les coûts, les périmètres et les priorités
- Définir le cahier des charges
- Etre accompagné dans la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre et dans le suivi du dossier.

Le coût de cette mission d'accompagnement par le CAUE s'élève à 4 076€. La participation forfaitaire de la commune est de 1630€. Le déroulement de la mission serait suivi par Patrick BIUFFARD, architecte urbaniste, conseil aux collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire :

- Décide de solliciter le CAUE pour mener ces réflexions préalables
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires avec le CAUE
- Indique que les crédits correspondant à la participation de la commune ont été prévus au budget primitif 2016.

Participation financière au voyage scolaire – année scolaire 2015/2016 (DCM2016/26)

Dossier présenté par Madame GRANIER

Le Conseil Municipal

- Ayant eu connaissance du voyage scolaire à destination de Barcelone en Espagne, organisé en avril 2016 par le collège de St Gervais sur Mare
- Décide d'apporter une aide financière de 25€ par enfant participant au voyage et domicilié à St Gervais sur Mare
- Fixe ainsi qu'il suit la liste des bénéficiaires au titre de l'année scolaire 2015/2016, sous réserve de l'obtention de l'attestation de participation au séjour:
 - o APRELON Medhy
 - o BARDOU Charlotte
 - o DIEUDONNE Enzo
 - o MARIN-LAMELLET Rachel
 - o ARRIBAT Loly
 - o BOURGINE Nathan
 - o BOURNET Aline
 - o ITTY Julie
 - o LECLERCQ Janelle
 - o CAGNIART Martin
 - o GROSS Maugan
 - o VALDIVIA Thiebault
- Demande à l'autorité de tutelle de bien vouloir approuver.

Emploi saisonnier 2016 (DCM2016/27)

Le conseil municipal autorise comme chaque année Monsieur le Maire à recruter des emplois saisonniers pour la période estivale (juillet-août) selon les conditions suivantes :

Missions : Entretien du village et de ses hameaux, des salles communales et des gîtes

Conditions : Être domicilié (e) dans la Commune

Âgé (e) entre 18 ans et 25 ans

Priorité donnée aux 1ers emplois

Temps partiel : 20 heures / semaine

Durée du contrat en fonction du nombre des demandes

Rémunération : Indice majoré : 309 (indice brut 297)

Avant le 20 Mai 2016, les candidats devront déposer au secrétariat de la Mairie, un **dossier de candidature** composé de :

- une lettre de candidature spécifique à cette offre
- un C.V.
- une copie de la carte d'identité
- une copie de la carte vitale
- un certificat médical d'aptitude.

Toute offre reçue après ce délai pourra être rejetée au motif d'enveloppe budgétaire allouée à ces emplois close.

Dossier façade (DCM2016/28) Dossier présenté par Monsieur CHIFFRE

Le Conseil Municipal :

- Vu le règlement et la délibération correspondante en date du 11 juillet 2014
- Vu les 2 dossiers de demande d'aide au titre du poste « réfection façade » déposés par Monsieur ESPANOL pour ses immeubles situés 3 impasse de la Canalette et 5 avenue des Treilles
- Vu l'avis de la Commission « Façades »
- Décide, conformément au règlement, d'attribuer l'aide proposée par la Commission :

Immeuble 3 impasse de la Canalette :

Montant travaux « façade »	=	2387.00 € TTC
Montant aide	=	238.70 €

Montant travaux « évacuation eaux pluviales »	=	350.00 € TTC
Montant aide	=	105.00 €

Immeuble 5 avenue des Treilles :

Montant travaux « façade »	=	8 710.24 € TTC
Montant aide	=	871.02 €

Montant travaux « évacuation eaux pluviales »	=	2 937.60 € TTC
Montant aide	=	500.00 €

Total aide à verser	=	1 714.72 €
---------------------	---	------------

Informations diverses :

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers :

- Madame TRAPP remercie la Municipalité pour l'aide façade qu'elle a perçue.
- l'association Saint Gervais sur Arts confirme la restitution du local situé au-dessus de l'épicerie pour une occupation de la salle Moutou les mercredis après-midi.

Compte-rendu du Conseil d'école effectué par Madame GRANIER:

L'inscription supplémentaire de 2 enfants en cycle 3 équilibre des départs. L'effectif reste fragile. Des rassemblements ont lieu devant l'entrée de l'école en dehors des horaires d'ouverture. Le problème est que les lieux restent sales (mégots, bouteilles vides,...) et que du matériel illicite a été trouvé dans les buissons. Ce comportement est regrettable et plusieurs parents ont demandé aux représentants des parents d'élèves de relayer leur mécontentement lors du conseil d'école. L'équipe pédagogique s'associe à cette démarche. La mairie a prévenu la gendarmerie qui procédera à des rondes.

Madame GRANIER tient à souligner l'investissement important de l'Association des Parents d'Elèves qui a doté l'école d'une somme de 1000€ pour les sorties scolaires et acheté 2 bicyclettes pour les tout-petits.

Chemin d'En Carbou :

Un mur s'est éboulé. Le propriétaire a fait dégager le chemin. Néanmoins, le mur n'est pas remonté et consolidé. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'interpeller le propriétaire afin de mettre en sécurité cet ouvrage, en conservant le caractère patrimonial du lieu.

Gîtes communaux : Les travaux - tranche 1 (Logis Verts) sont achevés. Monsieur le Maire remercie vivement le personnel et les élus qui ont suivi et œuvré à cette réhabilitation, en particulier Monsieur DURAND adjoint au maire en charge des travaux. Le résultat est très satisfaisant et correspond à l'attente de la Municipalité. Il sera sans aucun doute très apprécié de nos utilisateurs.

Hameau des Nières : Monsieur CALVET signale l'état du mur à l'entrée des Nières
Il rappelle que la réflexion doit se poursuivre sur le devenir du sites des houillères.

Clôture des débats à 20h.

Liste des délibérations :

- DCM2016/19 : Exercice 2015 – Affectation du résultat – Budget Assainissement
- DCM2016/20 : Exercice 2015 – Compte de gestion - Assainissement
- DCM2016/21 : Exercice 2015 – Affectation du résultat – Budget Communal
- DCM2016/22 : Exercice 2015 – Compte de gestion - Communal
- DCM2016/23 : Budgets principal et annexe : budgets primitifs 2016
- DCM2016/24: Mise en sécurité et préservation des berges du Casselouvre
- DCM2016/25 : Mission d'assistance par le CAUE relative aux quartiers historique (Pioch-Boussagues)
- DCM2016/26 : Participation financière au voyage scolaire – année scolaire 2015/2016
- DCM2016/27 : Emplois saisonniers 2016
- DCM2016/28 : Dossier façade Espanol